

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

N° PM 023 /16

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement
afin d'effectuer des travaux d'intérêt public et collectif
sur l'ensemble de la commune**

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de route et autoroute et ses modifications ultérieurs,

Vu la demande de : **COLAS SUD-OUEST**
Agence de DOMPIERRE
B.P 14 – 17139 DOMPIERRE/MER

Considérant que, les travaux sur les voies relevant de la police du maire, tels que les interventions de toutes natures, nécessitent certaines restrictions aux droits des chantiers,

Considérant que sur l'ensemble de la commune, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés afin d'effectuer des travaux d'intérêt public et collectif,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 01 janvier 2023 à 08H00 au 31 décembre 2023 à 18H00 :

La circulation et le stationnement de tous véhicules sera interdit afin d'effectuer des travaux d'intérêt public et collectif sur l'ensemble de la commune par "COLAS SUD-OUEST". Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "COLAS SUD-OUEST".

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- COLAS SUD-OUEST

Fait à La Flotte, le 17/01/2023

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

